



## Volume 1 no. 9 - Le 4 novembre 2015

### FLASH INFO 4 NOVEMBRE 2015

Voici votre Flash Info qui, chaque mercredi, vous propose un résumé de l'actualité touchant votre syndicat. Si des événements exceptionnels surviennent, le SPGQ vous en transmettra les détails dans les plus brefs délais par le biais d'envois de dernière heure.

Bonne lecture!

## RÉCUPÉRATION OU REMBOURSEMENT DE SALAIRE PAR LE GOUVERNEMENT

À la suite du dépôt, au printemps dernier, du rapport de la Commission de la fonction publique sur les erreurs commises dans l'application de la directive sur la reconnaissance de la scolarité et de l'expérience, le Secrétariat du Conseil du Trésor a demandé aux ministères et organismes de réviser les dossiers de l'ensemble des personnes embauchées depuis le 28 mai 2012.

Les membres dont le dossier a été révisé ont reçu une lettre de leur direction des ressources humaines indiquant que leur dossier était en révision et que le processus devait être complété d'ici octobre 2015.

À l'heure actuelle, le SPGQ ne connaît pas les données nominatives des dossiers ayant été révisés. Pour avoir des informations précises sur votre dossier, vous devez donc contacter votre direction des ressources humaines. Soyez cependant assuré que ce dossier est une priorité pour le Syndicat. Si vous êtes interpellé concernant une récupération salariale, nous vous invitons à contacter Mme Nathalie Ferland ([nferland@spgq.qc.ca](mailto:nferland@spgq.qc.ca)), conseillère du SPGQ à l'accueil et aux relations de travail, qui pourra vous conseiller.

Les membres de Revenu Québec ne sont pas touchés par cette révision.

Le SPGQ a également réagi rapidement à ce sujet dans les médias.

[Lire l'article paru dans Le Devoir](#)

[Lire l'article paru Le Soleil](#)

[Lire l'article paru dans le Journal Métro](#)

[Lire l'article paru dans Le Journal de Montréal](#)

[Lire l'article paru dans L'Actualité](#)

[Lire l'article paru sur le site de TVA](#)



## Volume 1 no. 9 - Le 4 novembre 2015

### **TRAVERSER OU NON UN PIQUET DE GRÈVE?**

Depuis le 26 octobre, nos collègues d'autres syndicats de la fonction publique tiennent une série de journées de grève rotative. Des piquets de grève pourraient donc être érigés devant vos lieux de travail. Faut-il traverser ou non ces piquets de grève? Quel est le rôle de mon employeur?

[Voici les réponses du SPGQ.](#)

### **LES JEUDIS EN NOIR SONT DE RETOUR**

Le SPGQ et le SFPQ collaborent à nouveau pour marquer le retour des jeudis en noir. Du jeudi 29 octobre au jeudi 26 novembre, le SPGQ et le SFPQ invitent leurs membres à s'habiller en noir et à briser les mythes concernant les employés de l'État. Ainsi, ils afficheront lors de ces journées leur mécontentement envers l'employeur, signifiant en outre à MM. Couillard et Coiteux leur rejet des propositions patronales insignifiantes, lesquelles constituent une attaque directe à leur pouvoir d'achat. Le mythe abordé pour ce jeudi 5 novembre porte sur la sécurité d'emploi.

Les membres intéressés peuvent imprimer [le tract des jeudis en noir](#) à partir de leur ordinateur personnel et le mettre bien en évidence sur leur paravent et sur les différents babillards de leur lieu de travail. Les délégué(e)s peuvent aussi effectuer des reprographies et les payer à même le budget de leur section après approbation de la représentante ou du représentant.

Merci de votre implication et de votre mobilisation!

Votre comité d'action et de mobilisation

### **LE SPGQ CITÉ SUR LES ONDES DE RADIO-CANADA**

À la suite de la sortie de Martin Coiteux, président du Conseil du trésor, qui affirmait être prêt à faire des concessions avec les syndicats en ce qui a trait aux régimes de retraite, David Gentile, journaliste de Radio-Canada, a cité le président du SPGQ lors d'une entrevue radiophonique.

[Cliquez ici pour entendre l'intégrale de l'entrevue diffusée sur les ondes de la radio de Radio-Canada](#)



## Volume 1 no. 9 - Le 4 novembre 2015

### GRÈVES CIBLÉES : LE SPGQ SOLLICITE VOS IDÉES!

Nous vous invitons à nous transmettre vos idées afin d'identifier les services névralgiques qui pourraient être perturbés par une grève ciblée. Votre comité de négociation a déjà cerné certains de ces services, mais vos suggestions sont les bienvenues! Vous avez l'expertise et la connaissance de l'appareil d'État!

Le SPGQ s'est doté d'une adresse courriel confidentielle, protégée et cryptée pour garantir la sécurité des informations transmises.

En utilisant votre adresse courriel personnelle, envoyez-nous vos propositions dès aujourd'hui à [greveciblee@protonmail.ch](mailto:greveciblee@protonmail.ch) avec les informations suivantes :

- le nom du ministère ou de l'organisme visé par la grève ciblée;
- le nom et l'adresse de la direction ou du service;
- le nombre d'employés et le type de service visé;
- les dates les plus propices pour débrayer.

### INVITATION AU PETIT DÉJEUNER DES FEMMES

Les membres du comité des femmes du SPGQ invitent les professionnelles présentes à l'ADS du 14 novembre prochain à participer à un petit déjeuner qui précèdera la tenue de l'assemblée.

Lors de cet événement, **Mme Viviane Michel, présidente de l'Association des femmes autochtones du Québec**, prononcera une conférence portant sur la problématique et les enjeux touchant les femmes autochtones au Québec.

C'est un rendez-vous !

Date : Samedi 14 novembre 2015  
de 7 h 45 à 9 h

Lieu : Hôtel Mortagne  
1228, rue Nobel, Boucherville  
Salle : Île Percée B

Veuillez confirmer votre présence **avant le lundi 9 novembre à 16 h 30** par téléphone au 418 692-0022 ou au 1 800 463-5079 ou par courriel à [melesage@spgq.qc.ca](mailto:melesage@spgq.qc.ca).



## Volume 1 no. 9 - Le 4 novembre 2015

### **ADOPTÉZ UNE NOUVELLE SIGNATURE COURRIEL COMME MOYEN DE PRESSION**

Les comités d'action-mobilisation et de négociation du SPGQ proposent aux membres de la fonction publique de modifier leur signature courriel afin d'y ajouter un message de nature syndicale rédigé par le SPGQ. [Cliquez ici](#) pour connaître la procédure d'intégration de cette signature à vos courriels professionnels.

Cette action de visibilité démontrera deux choses : notre solidarité et notre insatisfaction envers les demandes du gouvernement. En utilisant cette signature, vous signifierez votre mécontentement et votre détermination à ne pas vous laisser imposer des conditions inacceptables.

Si votre gestionnaire exige le retrait de votre signature, vous devez obtempérer. Demandez-lui de faire sa demande par écrit et de la justifier. Si tel est le cas, transmettez la demande au SPGQ ([actionmob@spgq.qc.ca](mailto:actionmob@spgq.qc.ca)) qui pourra y réagir.

Cette signature s'applique uniquement au personnel professionnel travaillant dans la fonction publique. Les comités d'action-mobilisation et de négociation veilleront d'ici peu à transmettre des signatures adaptées aux membres des unités parapubliques.

#### **Puis-je utiliser cette signature sans crainte de représailles?**

Le 8 septembre dernier, la Commission des relations du travail (CRT) a rendu une décision favorable concernant la publication d'un message de nature syndicale joint à la signature courriel des ingénieurs du gouvernement du Québec. L'employeur avait exigé le retrait de cette signature sous prétexte que l'utilisation des outils informatiques fournis par l'employeur ne peut servir à transmettre un message syndical. Il évoquait alors le droit de propriété ainsi que l'obligation de loyauté et le devoir de réserve des employés de l'État.

Au regard de la jurisprudence, la CRT a statué que le message syndical dans un courriel est une nouvelle forme d'expression. La justification du droit de propriété de l'équipement informatique, évoqué par le gouvernement, ne peut donc à elle seule restreindre un droit aussi fondamental que la liberté d'expression.

En somme, dans la mesure où un moyen de pression syndical est exercé de manière paisible, sans acte de violence ou menace et sans causer de dommages ni aux biens de l'intimé ni à autrui, il est protégé par le droit à la liberté d'expression. Vous pouvez donc utiliser votre nouvelle signature courriel sans crainte de représailles.

[Consulter la décision complète de la CRT](#)  
[Lire l'article paru à ce sujet dans La Presse](#)



## Volume 1 no. 9 - Le 4 novembre 2015

### LE SPGQ POURSUIT SA CAMPAGNE PUBLICITAIRE PORTANT SUR L'EXPERTISE DES PROFESSIONNELS

Le SPGQ poursuit la seconde phase de sa campagne publicitaire de valorisation de l'expertise des professionnelles et professionnels. Celle-ci vise à mettre en valeur différentes catégories d'emplois du personnel professionnel de la fonction publique et des secteurs parapublics afin de démontrer la nécessité de préserver leur expertise.

Surveillez nos huit nouvelles capsules vidéo, ainsi que les trois diffusées au printemps dernier, sur les sites Web de Canoë, TVA Nouvelles, Radio-Canada et La Presse. Elles sont également accessibles sur le microsite <http://campagne.spgq.qc.ca>, ainsi que sur [notre page Facebook](#) et [notre chaîne YouTube](#). Ces vidéos seront diffusées du 20 octobre au 16 novembre 2015.

En présentant le quotidien de Pierre Morissette-Redmond, conseiller en affaires internationales; de Sylvie Turbide, coordonnatrice en sécurité routière; de Léo Lavergne, biologiste au ministère de la Sécurité publique et de plusieurs autres, le SPGQ offre une importante visibilité au personnel professionnel, tout en mettant de l'avant le rôle de ces derniers dans le bon fonctionnement de l'État.

### TOURNÉE DE VOTE DE GRÈVE

La tournée de vote de grève de l'unité fonction publique a débuté le 13 octobre et se termine le 9 novembre.

[Cliquez ici pour accéder au calendrier de la tournée de vote de grève](#)

Veillez noter que les membres qui ne peuvent se rendre à l'assemblée de leur section pourront voter dans n'importe quelle autre assemblée indiquée sur le calendrier.

#### Important

Le conseil syndical a, pour certaines sections, ajouté deux journées de vote téléphonique, **soit le vendredi 6 novembre et le lundi 9 novembre.**

Cette décision fait suite à certains problèmes techniques survenus lors des votes dans les sections C8, C9 et G.

Les grèves du 27 octobre ont également affecté la tournée de vote dans les sections C5, C16, D (Drummondville), K (Lévis) et L (Saint-Jérôme).

Le SPGQ est désolé des problèmes vécus dans certaines réunions. Il fait tout son possible pour améliorer la logistique et s'assurer que l'ensemble des membres puisse voter.



## Volume 1 no. 9 - Le 4 novembre 2015

### **APPRENEZ-EN DAVANTAGE SUR LE MANDAT DE GRÈVE ET LE FONDS DE GRÈVE**

Dans le cadre de sa tournée de vote, le SPGQ a produit deux vidéos concernant la grève et le fonds de grève. La première vise à informer les membres sur les mandats de grève qui leur sont proposés, ainsi qu'à expliquer l'importance de ce vote dans l'obtention d'un rapport de force envers la partie patronale.

La seconde approfondit les mécaniques du fonds de grève, de son utilisation à son remboursement. Afin d'être en mesure d'appliquer des moyens de pression qui font mal à l'employeur, le SPGQ doit se doter du principe du fonds de grève qui permettra de compenser les pertes financières encourues par les professionnels lors de grèves ciblées.

Visionnez la vidéo sur le [mandat de grève](#) et celle sur le [fonds de grève](#) sur notre chaîne YouTube.

### **À SURVEILLER :**

- Dépôt, en commission parlementaire, du mémoire du SPGQ portant sur le projet de loi 67 visant à améliorer l'encadrement de l'hébergement touristique, le 10 novembre 2015 prochain
- Débat: Le syndicalisme au Québec | Musée de l'Amérique francophone, 11 novembre 2015 à Québec, dès 19 h. [Pour information.](#)